

**DELIBERATION N° 165-26**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le dix-neuf mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 11 mai 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

**Présents :**

ABERT Richard	ROSSI Angélique	PICAVEZ Sylvie	CHARLES Christian
SERRE Emmanuel	ANGULO Alexandre	FROMENT Thierry	BALME Eric
CROS Marlène	MEUNIER Carine	MIMRAM Benjamin	VIALANEIX Nicolas
KAITANDJIAN Patrick	LAMOUR Jérôme	SENAC Louis	GRAND Florence
BONNET Elodie	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
DELOR Gérard	BARI Nadine	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
MAUROY Claude	CIOT Xavier	JACOB Hervé	GAILLARD Hervé
BERTINI Luc	FAYARD Adeline	BATKO Richard	NEY Jean-Noël
FAURE Philippe	BUGNI Mathis	LOIRE Marie Noële	CHALLON Valérie
BERTRAND Renaud	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	BARTHELEMI Maryse
ROBERT Philippe	DAPPEL Christophe	RAVANAT Jean-Luc	FOGLIA Maxence
BATTISTEL Marie-Noëlle	NEGRO Julie	GARNIER Jean-Luc	GUIGNIER Jean-Marc

**Absents excusés représentés :** GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), TAVERNA Philippe (pouvoir à FOGLIA Maxence), LARCHER Cécile (pouvoir à SAURAT Coraline), VAN DUIJN Renaud (pouvoir à CHALLON Valérie).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	56
Nombre de pouvoirs :	05
<b>Nombre de délégués votants :</b>	<b>61</b>

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**OBJET : PLUI – REALISATION DES CARTES D’ALEAS MULTIRISQUES : DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre des travaux préalables à la prescription de l'élaboration du PLUi-H menés notamment avec les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère (DDT), le sujet de la connaissance des risques naturels a rapidement été questionné au vu de l'hétérogénéité des documents existants sur le territoire, ainsi que l'absence de connaissance fiable sur certaines communes. Pour ce faire, la Communauté de communes de la Matheysine s'est attaché les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, mission assurée par le service Restauration des Terrains en Montagne de l'Office National des Forêts afin de mener à bien la réalisation des cartes d'aléas.

Il est à noter que le service RTM accompagne la CCM à titre gracieux en application de ses missions d'intérêt général de la constitution du CCTP au suivi de la bonne réalisation du marché en lien avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise pour la transcription de cette connaissance dans le PLUi-H.

La CCM est un territoire de montagne qui est par conséquent impacté par de nombreux aléas propres à cette géographie : glissements de terrain, crues torrentielles, avalanches, chutes de blocs, ruissellements et ravinements. Ainsi la base de données du service RTM recense 800 évènements.

La connaissance des risques s'établit à partir de documents de portée diverse, notamment dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme :

- Arrêté R111-3 : 27 communes couvertes par ces documents valant PPR (servitude d'utilité publique) élaborés entre 1971 et 1994
- Plan d'Exposition aux Risques : 1 commune couverte par un document réalisé en 1990 (valant servitude d'utilité publique)
- Plan de Prévention des Risques Naturels : 0
- Projet de PPRN multirisques (PAC) : 9 communes couvertes par des documents élaborés entre 1997 et 2002
- Carte d'aléa multirisques : 18 communes couvertes par des documents élaborés entre 2009 et 2026

Il est précisé que 7 communes sont considérées comme non couvertes par un document de connaissance exploitable.

D'autres documents sont recensés et peuvent être utilisés en urbanisme avec une précision assez médiocre :

- Carte Analyse Enjeux-Risques au 1/25000 établie en 1990
- Atlas des Zones Inondables bassin versant Bonne-Jonche réalisé en 2006

Cet état des lieux permet de poser les faits suivants impactant la connaissance des risques :

- Documents valant Servitude d'Utilité Publiques anciens réalisés à des échelles et sur des fonds cartographiques peu adaptés à l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Documents valant SUP obsolètes et ne distinguant pas les aléas de chute de blocs et d'avalanches dans leurs affichages
- Une majorité de projet de PPRN et de cartes d'aléas établis sous des méthodologies obsolètes
- 2 communes seulement dotées d'une carte des aléas multirisques réalisée avec la méthodologie la plus récente (modèle CCTPv3 – 2023 de la DDT de l'Isère)
- Des communes à forts enjeux non couvertes par des documents : La Mure, La Salette-Fallavaux (lieu de pèlerinage mariale comptant le plus grand hébergement hôtelier du département accessible par une seule route de montagne)
- Une inégalité de traitement des citoyens

Afin de permettre une connaissance homogène, actualisée et fiable des risques, une retranscription dans le PLUi plus aisée et un travail d'instruction des autorisations d'urbanisme facilité, ainsi qu'obtenir une égalité de traitement des citoyens, le choix a été fait de s'orienter vers la réalisation de 41 cartes d'aléas multirisques (43 communes – 2 ayant une carte CCTP v3 -2023).

Un choix aurait pu de ne concentrer que sur les communes couvertes par la connaissance la plus ancienne et les communes non couvertes, cependant cela aurait abouti à conserver en quelque sorte l'hétérogénéité existante (≈ 2/3 communes mises à jour), à ne pas gommer les frontières administratives, à complexifier la construction du PLUi et sa compréhension par les demandeurs d'autorisation d'urbanisme.

Dans une volonté d'optimiser les moyens et une utilisation raisonnée des deniers publics, le choix a été opéré de fixer une échelle de réalisation des cartes au 1/5000<sup>e</sup> sur les zones urbanisées et les groupes de constructions en zones agricoles et naturelles, et une échelle au 1/10000<sup>e</sup> sur les zones non bâties et de montagne.

Les subventions mobilisables sur cette thématique sont le Fonds Barnier et le Fonds Vert versés par la DREAL. Ces fonds sont complémentaires sur l'éligibilité des communes selon leur situation actuelle en termes de connaissance des risques : les communes couvertes par un document ayant valeur de Plan de Prévention des Risques (carte R111-3, PER) sont éligibles au Fonds Barnier, les autres sont éligibles au Fonds Vert.

La demande se décomposera ainsi :

- Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit Fonds Barnier :
  - 28 communes couvertes par un document ayant valeur de SUP
  - Mesure : Etudes et actions de prévention ou de protection contre les risques naturels des collectivités territoriales (EAPCT)
  
- Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit Fonds Vert :
  - 13 communes
  - Axe 2 – Adaptation au changement climatique
    - Prévention des inondations
    - Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents

Le montant total du projet est de 532 000€ HT.

DPGF		BPU-DQE
41 communes	Modélisation 2D/3D (sites pré-identifiés par le RTM)	Options
Biblio, synthèses, témoignages, terrain, modélisations, réunion, transcription PLUi	Couloirs avalanches Chutes de blocs Site inondable (Jonche)	Modélisations supplémentaires (Bonne, Malsanne, Roizonne, Espallier, Moulins-Cholonge), Réunions supplémentaires
<b>306 670€</b>	<b>55 000€</b>	<b>170 000€</b>

L'estimation des coûts s'effectue en fonction de la superficie de la commune (€/hectare) à pondérer par les surfaces dites urbanisées/construites et les surfaces naturelles/montagne.

	Fonds Barnier	Fonds Vert	Financement propre
<b>28 communes PPR</b>	50%	30%	20%
	189 008,38 €HT	113 405,03 €HT	75 603,35 €HT
<b>13 communes</b>	-	80%	20%
	-	123 081,95 €HT	30 770,49 €HT
<b>TOTAL</b>	<b>189 008,38 €HT</b>	<b>236 486,98 €HT</b>	<b>106 373,84 €HT</b>

Le calendrier se décompose ainsi :

- Juillet 2026 : lancement du marché de consultation des bureaux d'études
- Novembre 2026 : lancement de la mission
- 2027 : réalisation des cartes d'aléas
- 2028 : réalisation des cartes d'aléas, transcription PLUi

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'acter le programme et les demandes de subventions afférentes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** le programme et le plan de financement tels-que présentés ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat – Fonds Barnier et Fonds Vert ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires, et à signer tous documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 19 mai 2026

**La Présidente,  
Coraline SAURAT**

**Le secrétaire de séance,  
Sylvie PICAVEZ**

